



**Procès-Verbal
Réunion du Conseil Municipal
le mardi 21 octobre 2025
20H00**

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

**Lieu : Salle du Conseil Municipal / MAIRIE
Bâtiment les Marronniers**

Présents :

CHARPINE François – DUPRAZ Fabien – EHY Richard - FLEURET Anaïs - GARDET Catherine – MANSOZ Carine - MANTEL Frédéric - MARCHAIS Marie-Lise - PLOUZEAU Alain - TAIN Daniel – WDOWIAK Monika - WROBEL David.

Excusés :

CORMIER Claire.

Absent(s) :

CUCCURU Isabelle.

Secrétaire de séance : EHY Richard

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 13

Absents : 2

Nombre de Pouvoirs : 0

ORDRE DU JOUR de la SEANCE

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 septembre 2025
- I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseiller délégué
- I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

II. FINANCES

- II.1. Subvention au Comité des Fêtes, dans le cadre du jumelage Novalesa/Novalaise
- II.2. Subvention à l'harmonie l'Echo du Grenand, dans le cadre du jumelage Novalesa/Novalaise
- II.3. Subvention à la chorale le Chœur du Lac, dans le cadre du jumelage Novalesa/Novalaise
- II.4. Remise gracieuse sur abonnement marché
- II.5. Demande de subvention au SDES, dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment - salle polyvalente/boulodrome

III. URBANISME

- III.1. Etat sur les PC/ OP/ CU
- III.2. Compte-rendu du projet de petit parc solaire sur ancienne décharge des Bottières

IV. VOIRIES & RESEAUX

- IV.1. Dénomination de la voie desservant le projet CAN – secteur La Fatta

V. RESSOURCES HUMAINES

- V.1. Adhésion au contrat d'assurance groupe du Cdg73 pour la couverture des risques statutaires

VI. INFORMATIONS

- Remerciements de l'association des donneurs de sang du bassin du lac d'Aiguebelette pour versement de la subvention

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2025

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux, le 5 août dernier. Aucune remarque n'a été formulée.

Madame le Maire propose d'arrêter ce procès-verbal. Le secrétaire de séance, absent ce soir, le signera ultérieurement.

Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité des membres présents.

I.2. Compte-rendu des commissions par adjoints et conseiller délégué

- Jumelage NOVALAISE / NOVALESA

Projection du film qui sera présenté au comité de jumelage le 22 octobre et à l'occasion de la cérémonie des voeux.

- Urbanisme / voirie et réseaux – David WROBEL

Travaux réseaux aux Perrèles : devraient être terminés dernière semaine d'octobre.

- Transition énergétique / numérique – Alain PLOUZEAU

Eclairage public : en attente du matériel – la dernière phase devrait être terminés d'ici la fin de l'année.

- Culture / Bibliothèque / Inclusion / Jeunesse – Monika WDOWIAK

25 ans LIRE & FAIRE LIRE : 25 min de lecture à destination des petits dans différents lieux au niveau national.

En bibliothèque de NOVALAISE et sur la Place des 4 saisons : animation le samedi 11.10.2025 avec la participation de 6 bénévoles et un public de 25 enfants (1 inscription en bibliothèque à cette occasion).

Evolution de la bibliothèque municipale : réunion avec le CAUE le 10.10.2025 afin de recenser ce qui ne fonctionne pas. Visite des bibliothèques de St Baldoph et Voglans à venir. Prochaines réunions les 07 et 28.11.2025 pour le COPIL.

- Communication / signalétique – Frédéric MANTEL

Radar pédagogique : en place route de la Crusille, à l'entrée du village.

Bulletin municipal 2025 : en cours de rédaction. Attente de l'article de Monsieur Daniel TAIN.

Arrivée d'Anaïs FLEURET (20h15).

- Associations / animations - Mobilité / Espaces Verts – Fabien DUPRAZ

- Associations / animations

- Fête du vélo – journée pour laquelle la commune a participé avec le prêt de matériel et de petits cadeaux pour les participants.

- Espaces verts

- Route de Marcieux : choix des arbres effectué.

- Economie locale et développement durable – Marie-Lise MARCHAIS

- Economie locale

- Aide aux entreprises : convention en signature auprès de la Région.

- Mobilité territoire

- Dossier SERM avance bien. Validation de la classification de la commune de NOVALAISE comme pôle d'échange multimodal ce qui entraînera une dotation d'équipements plus conséquente (consignes vélos ...). Pas de discussion sur cette classification grâce au succès de l'aire écomobilité.

- Nouvel arrêt Maison du Lac / ligne BUS_TER : horaires mis en ligne sur le site internet de la commune. Possibilité de réservation.

- Travaux / bâtiments / plages – Claudine TAVEL
 - Plages : réception du compte-rendu du SDIS sur le déroulement de la saison
 - remerciement au service technique de la commune pour son implication
 - insuffisance de logements d'accueil des BNSSA sur le territoire
 - poste de secours à mettre aux normes (52° relevés cet été) >> sujet à voir en commission selon investissements possibles.
 - Avenue d'Albens : le 23.09 réunion en partenariat avec les services du Département pour recueillir les retours des habitants concernant le chaukidou. Comme pour les travaux Route de Marcieux_Route du Col de l'Epine, un travail par atelier a ensuite été organisé afin de comprendre les attentes. La synthèse de cette rencontre est attendue pour début 2026 et sera suivie par une nouvelle réunion habitants. Les travaux à envisager le seront dans le cadre des préconisations du CEREMA et du plan « dernier kilomètre à vélo » (pistes cyclables) du Département.
 - Route de Marcieux : les bordures ont été posées et les C.S.E installés. Effacement fibre et poteaux bois semaine prochaine. Plantations début Novembre et fin de travaux sur cette portion fin novembre 2025. Madame le Maire rappelle que ce projet a obtenu une subvention de 184 000 € du Département dans le cadre du dispositif « dernier kilomètre à vélo ».
 - Radar départementale Route du Lac : attente du rendu d'une semaine de surveillance du trafic.
 - Gendarmerie : 6 à 8 gendarmes occuperont les bureaux du 2^{ème} étage de la Mairie à compter d'Avril 2026. Il a été demandé aux communes une aide à la recherche de logements sur le territoire.
 - Travaux salle polyvalente_boulodrome : visite de Monsieur le Sous-Préfet la semaine prochaine dans le cadre des demandes de financement auprès de l'Etat. Madame le Maire informe que l'enveloppe d'aide Fonds Verts pourrait diminuer de moitié en 2026.
 - Voie verte des 5 lacs : Vendredi 07.11.2025 – 17h en mairie - les membres du Conseil Municipal sont invités à une présentation de l'étude de faisabilité sur la portion Yenne – Aiguebelette, et plus spécifiquement sur la commune de NOVALAISE (conclusions & planning), en présence de Monsieur le Sénateur Cédric VIAL et du directeur en charge des voies vertes.

Question de Daniel TAIN : où en est l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison des associations.

Réponse de Claudine TAVEL : restait la porte de l'appartement à changer pour mise aux normes coupe-feu ; elle est bien arrivée mais sans cadre (!).

Question de Daniel TAIN : les autorisations de travaux ont-elles bien été faites et adressées en amont au SDIS, ce qui aurait permis de connaître les spécifications des installations.

Réponse de Claudie TAVEL : confirme que tout à été fait dans les règles - les documents sont à disposition – mais que le bâtiment a changé de classification (ERP 4 >> ERP5), qu'il comprend un logement et que les retours du SDIS sont très longs.

Question de Daniel TAIN : demande le prix de rachat du surplus par EDF OA.

Réponse de Alain PLOUZEAU : nous n'avons pas la réponse pour l'instant.

Intervention de Daniel TAIN : souhaite que l'on précise lors du point I.2 à l'ordre du jour s'il y a eu réunion de commission ou pas.

Réponse de claudine TAVEL : ce point, à la demande de M. TAIN, a déjà été renommé « Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseiller délégué », la tenue d'une réunion de commission étant de toute façon indiquée dans le compte-rendu

I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Réception de DIA - Décision de ne pas exercer le droit de préemption sur les biens suivants :

○ DIA Maître POMEL	bâti	Route du Collomb
○ DIA Maître DA SILVA	bâti	Route du Collomb

II. FINANCES

II.1. Subvention au Comité des Fêtes, dans le cadre du jumelage Novalesa/Novalaise

Madame le Maire rappelle que le jumelage entre les deux communes a eu lieu le 14 septembre dernier.

Il est proposé de verser une subvention de 800 € au Comité des Fêtes, en charge de l'organisation du repas qui s'est déroulé à la salle polyvalente.

Intervention de Monika WDOWKIAK : elle ne prendra pas part au vote.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1 Total : 12

II.2. Subvention à l'harmonie l'Echo du Grenand, dans le cadre du jumelage Novalesa/Novalaise

Madame le Maire propose de verser une subvention de 300 € à l'Echo du Grenand pour sa participation à l'animation du jumelage durant toute la journée du 14 septembre.

Intervention de François CHARPINE : il ne prendra pas part au vote.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 1 Total : 12

II.3. Subvention à la chorale le Chœur du Lac, dans le cadre du jumelage Novalesa/Novalaise

Madame le Maire propose de verser une subvention de 100 € au Chœur du Lac pour sa participation à l'animation lors de l'après-midi festif du 14 septembre 2025.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 13

II.4. Remise gracieuse sur abonnement marché

Madame le Maire propose la remise gracieuse du dernier trimestre d'abonnement 2024 sur le marché – montant 50 € - pour une abonnée à l'année sur le marché communal depuis plusieurs années et dont la présence était en pointillés sur le dernier trimestre 2024.

Le chèque de règlement du dernier trimestre par son compagnon a été rejeté par le Trésor Public au motif « décès du titulaire ».

Décision du Conseil Municipal :

VOTE Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Total : 13

II.5. Demande de subvention au SDES, dans le cadre de la rénovation énergétique du bâtiment - salle polyvalente/boulodrome

Madame le Mairie rappelle que, dans un contexte de surconsommation d'énergie et d'augmentation des coûts afférents, le comité syndical du SDES par délibération n° CS 4-19-2020 du 15 décembre 2020 a validé le principe de participations financières pour accompagner ses communes adhérentes dans la rénovation et l'optimisation énergétique de leur patrimoine bâti.

Les modalités et les conditions d'attribution de ces dernières ont fait l'objet d'une délibération distincte du comité syndical en 2021.

Les participations financières du SDES à destination de la rénovation énergétique des bâtiments communaux, sont financées depuis le 1er janvier 2022, par les nouvelles recettes issues du prélèvement de la TCCFE au coefficient maximum de 8,5 grâce à la part conservée par le SDES.

Seules les communes adhérentes du SDES et ayant intégré par délibération concordante le dispositif de répartition des recettes issues de la TCCFE ; à savoir l'équivalent du coefficient 5 conservé par la commune et celui de 3,5 conservé par le SDES peuvent bénéficier de ces participations financières.

C'est dans ce contexte que la Commune souhaite réaliser les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente/boulodrome.

Il convient de :

- S'engager à réaliser les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente/boulodrome dont le montant prévisionnel s'élève à 2 165 277 € HT ;
- Attester avoir pris connaissance des modalités et des conditions d'attribution de la participation financière en matière de rénovation énergétique des bâtiments, proposée par le SDES ;
- Solliciter l'aide financière du SDES ;
- S'engager à ne pas commencer les travaux avant la réception de l'accusé de réception de sa demande auprès du SDES ;

- S'engager à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- S'engager à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux de l'opération précitée et à signer la convention de valorisation des CEE et ses éventuels avenants.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 13
------	-----------	------------	----------------	------------

III. URBANISME

III.1. Etat sur les PC / DP / CU

• PC	○ SICRE Olivier ○ SAVOISENNE HABITAT	Route du Col de l'Epine Route du Col de l'Epine	garage modificatif – Résidence Seniors
• DP	○ PAULINE Charles ○ RICHE Laetitia ○ Commune de Novalaise ○ DAMAISIN Olivier ○ BAUSIER M/SARIGULYAN A ○ MAZABRARD Arnaud	Route du Collomb Route de la Crusille Centre bourg Route des Bottières Rue de la Merlatière Rue de la Merlatière	rénovation habitation abri de jardin kiosque division foncière changt destin. Garage + modif façade + isolation extérieure + changt menuiseries transf. Garage en chambre + baie vitrée
• CU	○ Maître DA SILVA ○ Maître DA SILVA ○ Maître MELDER ○ Maître DELMAU ○ Maître BOYER ○ Maître BLANC-RESPAUD ○ Maître DA SILVA	Route du Collomb Route du Terreau Au Buisson Chemin de l'Epinette Route des Perrèles Passage de l'ancien presbytère Le Bourget	CU d'information CU d'information CU d'information (X 4) CU d'information CU d'information CU d'information CU d'information

III.2. Compte-rendu du projet de petit parc solaire sur ancienne décharge des Bottières

Madame le Maire rappelle qu'à la suite du courrier conjoint de Savoie ENR et ENERCOOP, relatif à une manifestation d'intérêt spontanée pour l'occupation de terrains pour installation et exploitation d'une centrale photovoltaïque sur des parcelles communales situées au lieudit Les Bottières, une réunion de présentation du projet a été organisée par Madame le Maire, le 22 avril dernier, en présence de Monsieur PALMER du SDES, Madame DAMEVIN - ENERCOOP, de Monsieur ZUCCHERO - président de la CCLA et Monsieur AYOT- directeur de la CCLA.

Les terrains concernés sont les terrains de l'ancienne décharge de la Commune de Novalaise qui sont sous la compétence de la CCLA.

À la suite d'une visite de site et une étude plus approfondie des terrains par Savoie ENR / ENERCOOP, de nombreuses contraintes techniques poussent à devoir abandonner le développement du projet photovoltaïque au sol sur l'ancienne décharge des Bottières pour les raisons suivantes :

- Forte pente du dôme et l'impossibilité d'utiliser des pieux en fondation réduisant de manière importante la puissance installable : on divise environ par 2 la puissance envisagée initialement,
- Distance importante, le réseau HTA se situe à environ 800 mètres,
- Le surcoût d'une solution lestée,
- Les contraintes de chantier liées à la décharge.

Ce projet est donc abandonné.

IV. VOIRIES & RESEAUX

IV.1. Dénomination de la voie desservant le projet CAN – secteur La Fatta

Madame le Maire informe qu'il convient de dénommer cette section de voirie située entre la route de Marcieux et le projet de construction des logements par CAN (Compagnie d'Architecture Nouvelle), lieudit le Reverdeau.

Il est proposé : rue des Aubépines.

Lorsque la dénomination sera actée, elle pourra être intégrée dans la BAN (Base Adresse Nationale).

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 13
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

V. RESSOURCES HUMAINES

V.1. Adhésion au contrat d'assurance groupe du Cdg73 pour la couverture des risques statutaires

Madame le Maire informe que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2026-2029, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé un marché public.

L'offre retenue est celle du groupement d'entreprises conjoint constitué des sociétés DIOT SIACI / GROUPAMA.

Il convient :

- d'approuver l'adhésion au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et attribué au groupement DIOT SIACI / GROUPAMA, selon les caractéristiques suivantes :
 - Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 1er janvier 2026)
 - Régime du contrat : capitalisation
 - Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.
 - Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés
 - Risques garantis : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de longue maladie, congé de longue durée, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, congé de maladie ordinaire et le temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, temps partiel pour raison thérapeutique en lien avec un arrêt préalable, mise en disponibilité d'office pour raison de santé, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
 - Conditions :
 - avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 6,21 % de la masse salariale assurée.
- de décider d'adhérer au contrat d'assurance groupe porté par le Cdg73 pour la couverture des risques statutaires (période 2026-2029),
- d'approuver la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Cdg73,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention précitée avec le Cdg73 et à signer tous actes nécessaires à cette adhésion.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 13
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

VI. INFORMATIONS

- Madame le Maire donne lecture du courrier de remerciements de l'association des donneurs de sang du bassin du lac d'Aiguebelette pour versement de la subvention

Séance levée à : 21h15.

Le Maire, Claudine TAVEL


A red circular stamp of the Mairie de Novalaise, featuring a coat of arms and the text "Mairie de NOVALAISE". A blue ink signature is overlaid on the stamp.

Le Secrétaire de séance, Richard EHNY


A blue ink signature of Richard Ehnny, which appears to be a stylized "R" and "E".